



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-88 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE MATÉRIAUX POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS LA ZONE A-710

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, du projet de règlement 1101-88 amendant le *Règlement de zonage 1101*, tiendra une assemblée publique de consultation le **8 avril 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est de permettre l'usage de la « Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager » à titre d'usage complémentaire à un usage principal agricole de production de tourbe ou de gazon en pièce, dans la zone agricole A-710.

Plus précisément, il s'agit d'autoriser un usage commercial en dépit du fait que celui-ci ne soit pas permis de plein droit à la grille des usages et des normes de la zone sous certaines conditions. À cet effet, on exige le camouflage des activités extérieures, un seuil minimal de superficie cultivée par l'activité agricole principale et même une superficie maximale occupée par l'usage complémentaire.

Ce projet de règlement vise uniquement la zone agricole A-710.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 mars 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate